Zeitschrift: Geschichte und Informatik = Histoire et informatique

Herausgeber: Verein Geschichte und Informatik

Band: 1 (1990)

Artikel: Lorsque nait une association

Autor: Sardet, Frédéric

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1259

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lorsque nait une association

Frédéric Sardet

1. La nécessité d'un programme

Lorsque naît une association, section d'un groupe international, dont l'ambition est de lier informatique et histoire, on ne peut que se réjouir. S'il y a manque, la seule bonne volonté de chacun toutefois n'y fera rien sans l'ébauche d'un <u>programme</u>, sans que soit défini un projet commun à des membres souvent éloignés et de langues différentes. D'une manière plus formelle, je pense que toute association ne peut échapper à la notion de programme vue comme "les orientations générales qui guident les sous communautés scientifiques dans leur travail de recherche". 1

Il n'est donc pas inutile d'ouvrir une réflexion sur la nature d'une association comme la nôtre, essayer de savoir ce que l'on veut en faire avant de partir tête baissée sur des réalisations individuelles ou collectives. Il n'est pas forcément souhaitable qu'un projet associatif se mue aussitôt en tribune académique où chacun viendra présenter ses recherches. Une association est un groupement de personnes qui exige une mise en accord sur un certain nombre de principes. Or, quels sont les buts énoncés dans les statuts de l'association?

- 1. application de l'informatique pour la recherche historique
- 2. formation
- 3. diffusion de l'information

J'irai à l'essentiel, le premier point: les deux autres lui sont liés, soit en amont (formation), soit en aval (diffusion).

2. Faire le tour des compétences

Les historiens ne sont pas des théoriciens de l'informatique; ils n'ont pas à envisager cette science d'une manière autre qu'en tant qu'utilisateurs. Ceci dit, la manipulation d'un logiciel est d'une difficulté variable et les besoins en programmation même élémentaire sont réels.

d'après Imre Lakatos cité par R. Boudon: La place du désordre; p.18, Paris, Puf, 1984.

Il s'agit donc de répondre à un problème de <u>compétences</u>? et il faut s'interroger sur la possibilité, par notre association, de fournir ou non une assistance technique à ses membres. Sous quelle forme pourrait-on envisager cette assistance, compte tenu de la forte indisponibilité de la plupart des membres, largement mis à contribution au sein de leurs institutions professionnelles (enseignement public, université etc.) ou associatives?

Faut-il préciser que l'hétérogénéité actuelle des logiciels ne permet pas à une personne de tout maîtriser; la démarche algorithmique est facilement "exportable", certes, mais l'écriture d'un programme ou d'une routine fait appel à une syntaxe qui ne peut être dominée qu'à force de travail et de pratique. Peut-être faudrait-il donc commencer par:

- 1. connaître les machines (PC, Mainframe), les logiciels utilisés par les différents membres de l'association (à titre individuel).
- 2. recenser les membres faisant appel à une démarche algorithmique, et sur quel logiciel ou avec quel langage de programmation.
- 3. connaître les types de besoin informatique des historiens: bases de données, tableurs, traitements statistiques, éditeurs de textes, logiciels graphiques ou de dessin, logiciels "ad hoc" commercialisés ou diffusés (en démographie historique par exemple, il existe des logiciels propres à une utilisation directe: Casoar en France, Populate aux USA, sans oublier les importants développements du PRDH à Montréal et de Sorep à Chicoutimi etc.).

Ne pouvant tout développer, je propose d'organiser rapidement - si l'association veut connaître ses capacités et mesurer son potentiel! - un repérage des besoins et des moyens disponibles en son sein, par l'envoi d'un questionnaire. Sans cette connaissance essentielle, il est peu probable que nous puissions constituer une association d'informatique <u>et</u> d'histoire.

3. Information, déontologie et perspectives de recherches

Autre aspect important d'une promotion de la recherche, la question trop souvent niée ou éludée, de la propriété intellectuelle. Une association qui souhaite ne pas rester une juxtaposition de cellules autonomes reproduisant un

² compétences informatiques d'abord, mais également théoriques dans les différentes branches des sciences sociales (statistique, démographie, économétrie etc.)

schéma trop connu, doit clarifier sa position sur les statuts de ceux qui dépouillent, traitent et analysent les données.

Il arrive bien sûr, qu'une personne ou deux individus puissent mener à bien les trois étapes; ce n'est cependant pas toujours, et de loin, le cas. L'assistance des informaticiens ou les fonds pour engager des opérateurs de saisie sont largement insuffisants pour écarter l'historien de l'une ou de l'autre des étapes.

Il y a donc un risque évident de dérapage quant à la reconnaissance du travail mené en fait par une équipe dont chaque maillon est fondamental pour la réussite du tout.

Une position déontologique pourrait donc être aussi proposée par l'association, et m'apparaît comme moyen de prévenir les risques de blocage qu'un usage intensif et non reconnu d'une main d'oeuvre non payée ou souspayée, ne manquerait pas de provoquer.

Je rappelle l'initiative qui pourrait servir d'exemple dans cette recherche de clarté, du département d'histoire économique et sociale de l'université de Genève de créer à terme une base de données publique³ d'ancien régime à partir de l'état civil de la cité genevoise. Une telle initiative a trouvé avec peine le soutien du FNRS, méfiant devant une entreprise risquée, coûteuse et dont on perçoit mal les applications. Dans le cadre d'une année pilote, sous la direction du professeur A. Perrenoud, il a fallu être pragmatique au delà de ce que nous aurions souhaité: plutôt que de mener un dépouillement sur le front des trois actes d'état civil - baptême, mariage, sépulture -4 nous procèderons au dépouillement par sondages sur l'ensemble du XVIIIe siècle, des seuls décès urbains, dont la richesse informative ouvre déjà de beaux horizons.

Plus qu'un index, la reconstitution prévue d'un fichier de population fondé sur la reconstitution des familles et des généalogies, devrait permettre des approches de la société urbaine genevoise du XVIIe et du XVIIIe siècles mieux contextualisées et devrait encourager le retour à des analyses de comportements différentiels plus fins. Ceci n'est qu'un aspect de l'utilisation d'un tel outil. Là encore, pas de néo-positivisme; l'informatique ne résout rien du point de vue de l'historien, elle intervient comme possibilité d'accélération et complexification des traitements. Le chercheur reste seul maître de ses objets et de ses problématiques! C'est par l'imagination et la rigueur dans la critique des sources, que

qui dit "publique", ne dit pas sans contrôle sur l'information. Dans le cadre de données nominatives, l'accès aux données est soumis à des règles précises de confidentialité. Le but reste néanmoins de favoriser aux chercheurs un accès plus aisé à une information riche du point de vue socio-démographique.

⁴ Cette solution eut été souhaitable du point de vue informatique, une même structure de données devant permettre l'enregistrement structuré de tous les types d'actes.

l'historien prouvera le bienfait d'une structure informatisée, non par l'extraction forcenée de données quantifiées qui "parleraient" d'elles-mêmes selon une vision de l'histoire totale trop tournée vers un empirisme pur.

Il faudra donc tenir compte des difficultés financières que cette association risque de rencontrer si elle souhaite promouvoir un travail de grande ampleur, aux résultats incertains et dont l'exploitation est différée à moyen terme, ce que le système n'apprécie guère; que l'on se souvienne des critiques portées à l'encontre des projets "mammouth" développés par les Canadiens (PRDH ou SOREP).

Au delà de ces limites, il me semble possible et intéressant de trouver une voie pour l'association, autour d'un projet global de recherche en Suisse, que j'envisagerais - dans ses grandes étapes - comme suit:

- choix du thème de recherche (ce qui n'est pas la moindre des difficultés)
- repérage des sources disponibles au sein des différentes régions participant à l'étude, sous le sigle de l'association.
- modélisation de la source: définition d'une structure de données commune et choix d'un logiciel commun de traitement, lequel accueillerait les variantes régionales dans des fichiers sectoriels.
- collecte tous azimuts de fonds de toute provenance pour organiser la recherche.

Ces quelques propositions, pour que vive une heureuse initiative qui s'attaque en même temps au dur clivage linguistique, devront être débattues et amendées; critiquées ou rejetées, elles sont incontournables lorsque naît une association.